

DOCUMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION « MONTAGNES MYTHIQUES »

Introduction

Dans l'histoire de l'Humanité, les montagnes ont toujours symbolisé un lien entre l'Ici et l'Au-delà, entre le palpable et l'inexplicable. C'est pourquoi nous côtoyons les sommets avec un sentiment particulier, quasi religieux !

D'innombrables légendes sur les Dieux, les Héros, la Genèse et la fin du Monde ont gravi ces montagnes et s'y promènent aujourd'hui encore. Ces histoires se retrouvent dans les autres régions de montagne de la planète. Les Alpes furent et sont toujours peuplées par des Hommes de langues et de cultures différentes. Cette diversité se reflète dans les mythes de la montagne. Ceux-ci doivent nous rappeler que les atteintes de l'homme sur le système montagnard peuvent conduire à la rupture des équilibres naturels.

C'est fort de ce constat que ALPARC (le Réseau Alpin des Espaces Protégés) a décidé de concevoir une exposition dans le cadre de l'Année Internationale de la Montagne qui a été initiée en 2002 par l'UNESCO et la FAO. 32 espaces protégés alpins sont représentés dans les 15 modules constituant cette exposition itinérante. Elle retrace le mythe des Alpes en parlant de la Montagne Mythique de chaque espace protégé présent dans cette exposition.

Avec cette exposition, nous souhaitons également vous montrer que nous, tous ensemble, nous sommes responsables d'un vaste paysage naturel et culturel européen, et que nous sommes invités à agir ensemble pour un avenir porteur de richesses et de valeurs. Ce sont aussi les deux grands principes fondateurs de la coopération au sein du Réseau Alpin des Espaces Protégés : le principe de la co-responsabilité et celui de la continuité des actions.

Transport

Le transport jusqu'au site d'exposition est organisé et assuré par l'exposant ; il récupère l'expo auprès de l'exposant précédent qui lui indiquera le système de montage. L'exposition pourra être transportée dans un fourgon (volume de stockage environ 3m³). Les espaces protégés sont libres de trouver des accords entre eux pour organiser le transport de l'exposition, mais l'espace qui la reçoit reste responsable pour cette action. Un itinéraire logique est à établir suite aux dates des réservations et des distances à parcourir.

Assurances

Les exposants doivent assurer les biens d'exposition contre l'endommagement et la perte pendant l'exposition et durant le transport pour la totalité de la

valeur du matériel pendant la période suivante : du jour du transport vers le lieu d'exposition (compris), au jour de départ de l'exposition vers un autre lieu (compris). La valeur totale du matériel de l'exposition est de 100'000 Euros.

Coût

Le prix de location de l'exposition est de

- 500 Euros pour les espaces protégés,
- 1000 Euros pour tout autre exposant.

Les échanges peuvent être de nature non pécuniaire.

Description générale

L'exposition est composée de 16 modules. Dans chaque module sont décrits et symbolisés les mythes et légendes d'un ou plusieurs espaces protégés. Chaque module se compose d'une partie principale et d'un panneau indicatif (figure 1). La partie principale est constituée de 3 piliers métalliques fixés sur des socles en bois. Entre ces piliers sont accrochés deux grands lés et devant chaque pilier est pendu un petit lé ; sur les piliers sont posés des spots. Le panneau indicatif est composé d'un pilier avec sa base et d'un panneau en plexiglas.

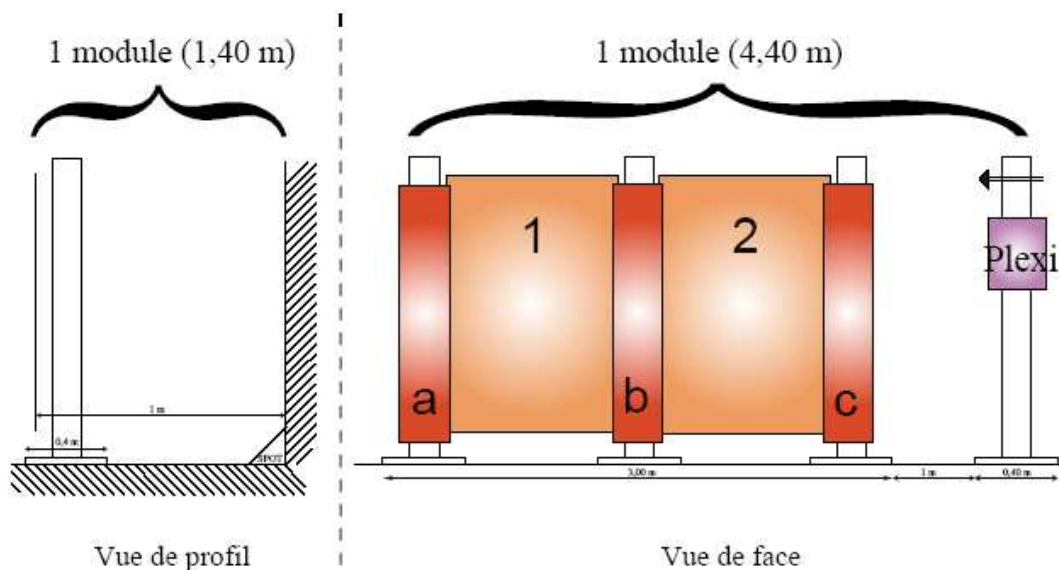


Fig 1 Schéma d'un module. Grands lés (1 et 2), petits lés (a, b, c).

La partie principale mesure 3 m en largeur, 40 cm en profondeur et le module entier avec le panneau indicatif s'étale sur plus de 4 m selon le positionnement du panneau indicatif. Derrière chaque module sont disposés deux spots, qu'il faut placer au moins à un mètre de distance des lés. Devant les modules il faut prévoir assez d'espace pour que les visiteurs puissent circuler et profiter de l'exposition. En faisant un rapide calcul, l'exposition aura besoin d'un espace minimal de 300m². Dans cet espace il faudra mettre à disposition assez de prises et de puissance électrique pour les spots derrière les modules et pour ceux qui sont placés sur les piliers (6 spots par module en total).

Modules d'exposition

Sur les 16 modules 15 se réfèrent à des Espaces Protégés Alpains et un présente ALPARC (le Réseau Alpin des Espaces Protégés).

Les Espaces Protégés représentés sont :

- Parc national de la Vanoise (F)
- Parc national des Ecrins (F)
- Parc national des Hohe Tauern (A)
- Parc national du Stelvio (I)
- Parc national Suisse (CH)
- Parc national de Berchtesgaden (D)
- Parc national du Triglav (SI)
- Parc naturel régional de la Chartreuse (F)
- Parc naturel régional du Massif des Bauges
- Réserve de Biosphère d'Entlebuch (CH)
- Les 7 parcs naturels de la région du Haut Adige (I)
- Les parcs naturels du Trentin : le Parc naturel Paneveggio-Pale di San Martino et le Parc naturel Adamello Brenta (I)
- Les parcs autour du Mont Viso : Parc naturel régional du Queyras (F), Parc naturel du Val Troncea (I), Parc naturel du Po-Cuneese (I), Parc naturel Gran Bosco di Salbertrand (I), Parc naturel Orsiera Rocciavère (I)
- Les 9 réserves naturelles de Haute-Savoie (ASTERS) (F)
- Parc national Gesäuse (A)

Montage

Pour commencer disposez tout le nécessaire pour le montage de chaque module à l'endroit où il sera placé :

- 4 piliers en métal
- 4 socles en bois
- 2 grands lés (avec 4 grandes barres en bois)
- 3 petits lés (avec 3 petites barres en bois et des élastiques noirs)
- 1 Panneau en plexiglas (cadre avec trois barres en fer, feuille imprimée et 2 feuilles de plexiglas.
- 4 petits spots (à placer en dessus des piliers)
- 2 spots (à placer par terre derrière les grands lés).
- Le reste des pièces est rangé dans des étuis en plastique (1 par module)
- Des multiprises sont aussi compris dans le matériel fourni

Pour vous aider dans la disposition des lés, deux classeurs avec les images des modules sont à disposition.

Placer le pilier sur la base (socle), autour des trois guides plastiques. Placer la colonne de façon de passer le crochet du tendeur dans l'anneau du socle et visser (figure 2). Serrer jusqu'au premier grincement du tendeur.

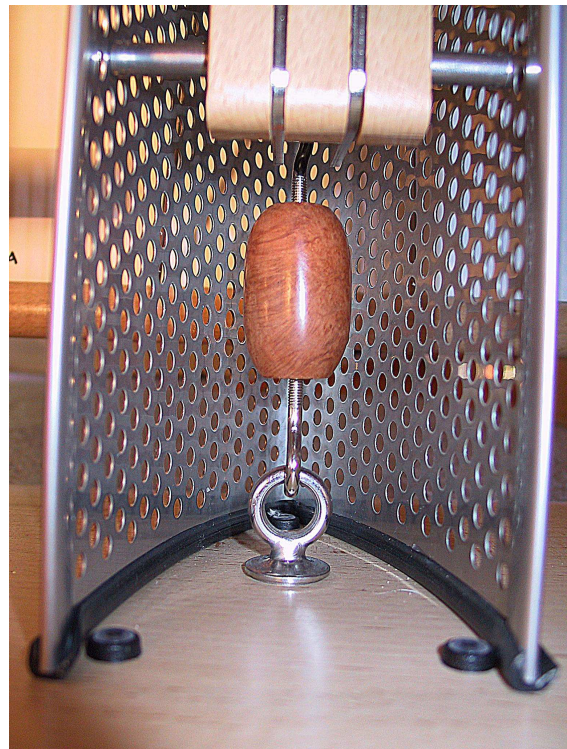


Fig 2 – Tendeur du pilier inséré dans l'anneau du socle.

Fixation des grands lés : placer les barres dans la tête des colonnes ; les deux barres avec une seule attache (figure 3) aux extrémités et la barre avec un double attache (figure 4) sur le pilier du milieu. Passer la barre de bois avec les deux anneaux aux extrémités dans la hanse du haut des lés et l'autre barre en bas. Fixer les anneaux aux attaches des barres à l'aide des écrous papillon (figure 5). Il y a la possibilité de fixer les lés en bas avec une barre métallique glissée dans la colonne centrale.



Fig 3 – Barres avec une attache.



Fig 3 – Barre avec double attache

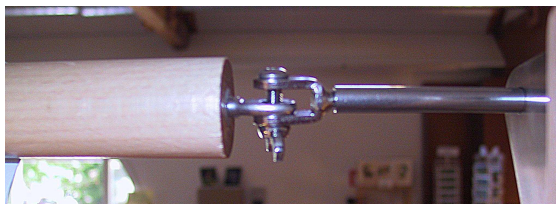


Fig 4 – Fixation de la grande barre de bois aux piliers

Fixation des petits lés : glisser les petites barres métalliques (13 cm) dans la colonne en haut (4^{ème} rangée verticale de trous depuis le centre du pilier, dans le 6^{ème} trou depuis le haut) et en bas (figure 6). Accrocher la barre en V déjà montée sur le petit lé à la barre métallique du haut (figure 7).

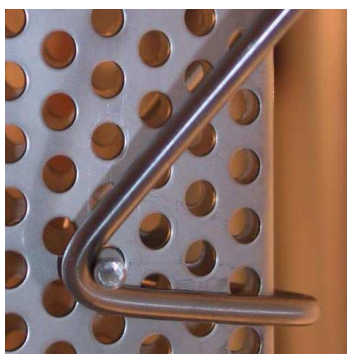


Fig 7 – Barre en V accrochée au pilier grâce à une barre métallique

Accrocher la petite barre en bois en bas du petit lé à l'aide des élastiques noirs. Accrocher une barre en V libre dans la barre métallique passée dans la colonne et faire entrer la barre en V dans les petits trous de la barre en bois. Vérifier si le lé est bien tendu.

Fixage du panneau en plexiglas : Ouvrir le cadre du plexiglas et faire passer les 3 barres métalliques du cadre dans la quatrième colonne (figure 8). Les barres passeront dans la 4^{ème} rangée verticale de trous à partir du centre du pilier. La première barre sera fixée dans le 14^{ème} trou à partir du haut du pilier, la distance entre barres sera de 18 trous. En refermant le cadre, introduire les deux feuilles de

plexi avec la feuille explicative au milieu.

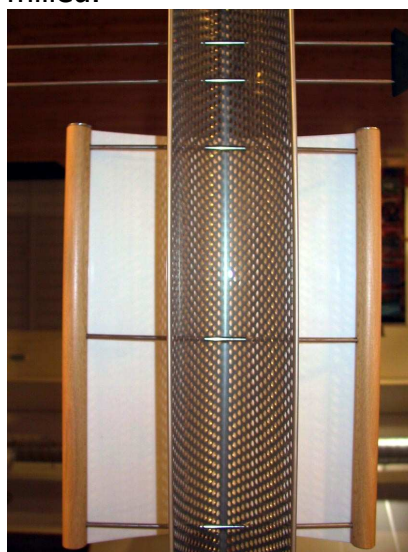


Fig 8 – Fixation du panneau en plexiglas sur la 4^{ème} colonne (vue depuis l'arrière)

En option il est possible de fixer une flèche et un porte documents dans la quatrième colonne, toujours à l'aide de barres métalliques glissées dans les trous du pilier.

Placer les petits spots sur le haut des piliers (figure 9) et les autres derrière les grands lés (à une distance d'au moins 1m du module). Rattacher tout le système électrique à l'aide de multiprises et de rallonges (en partie fournies avec l'exposition).



Fig 9 – Module complètement monté avec les spots.



Contact:

Task Force des Espaces Protégés
Secrétariat Permanent de la Convention Alpine
Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République
F-73000 CHAMBERY
Tel : 0033 4 79 26 55 00
info@alparc.org